



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 65335

Texte de la question

M Georges Colombier souhaite appeler l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la situation bien délicate dans laquelle se trouve certains étudiants notamment ceux de certaines sections de BTS qui, pour les besoins de leur scolarité, doivent trouver un stage en entreprise. Il est peut-être compréhensible que l'actuelle crise économique amène les chefs d'entreprise à réfléchir avant d'accueillir des jeunes dans ce cadre, même si cette possibilité est fiscalement intéressante. Mais la conséquence pour ces jeunes est souvent catastrophique : ils doivent arrêter leurs études. Il souhaite savoir s'il est bien conscient de cet état de fait et si des solutions sont actuellement à l'étude.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'éducation nationale et de la culture est tout à fait conscient des difficultés actuelles des jeunes à trouver un stage en entreprise en raison de la conjoncture économique. Des efforts importants ont été faits pour favoriser le placement des jeunes en stage, notamment en signant plusieurs conventions de partenariat avec de nombreuses branches professionnelles. Il est toutefois nécessaire que ces types d'actions soient relayés au plan local par les établissements scolaires : c'est à eux en effet qu'il appartient de trouver des partenariats ou des jumelages avec les entreprises de leur région, d'organiser les journées « portes ouvertes », de solliciter leur environnement économique. En tout état de cause, il appartient aux chefs d'établissement de prendre les mesures appropriées. C'est d'ailleurs à l'intention des chefs d'établissement que vient d'être diffusé par le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique un « guide du partenariat » destiné à les aider dans leurs démarches. Des dérogations sont accordées par les recteurs pour les candidats qui n'ont pu effectuer qu'une partie de leur stage obligatoire. Cette mesure destinée à prendre en compte les difficultés de certains candidats ne peut être étendue à la totalité du stage qui doit conserver son caractère obligatoire, comme faisant partie intégrante de la formation menant au BTS.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65335

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5599